

Retraites complémentaires

Faire pencher la balance du bon côté !

Les retraites complémentaires représentent entre 30 et 70 % du total de la pension pour les salariés du privé et concernent 18 millions de salariés et 11 millions de retraités, mais également tous ceux qui, fonctionnaires ou ressortissants des régimes spéciaux, ont effectué une partie de leur carrière dans le privé.

Les négociations entre les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales sur les régimes de retraite complémentaire Arrco et Agirc se sont ouvertes le 25 novembre 2010.

L'appel de la CGT à des rassemblements devant les chambres patronales lors de la séance du 24 février a déjà sensiblement écorné la confiance patronale dans sa capacité à imposer de nouveaux reculs en matière de retraite.

Se refusant obstinément à une augmentation pourtant indispensable des ressources, le Medef veut en effet imposer un scénario porteur de nouvelles baisses des pensions servies par les régimes complémentaires. Rappelons que le nombre de retraités est en constante augmentation et que faute d'augmentation des ressources des régimes, les pensions des retraités actuels et futurs seraient appelées à baisser.

La CGT considère qu'il est possible de financer les régimes complémentaires afin de garantir à chacun un niveau de vie équivalent à celui du temps de l'activité. Ainsi, une augmentation des cotisations associée à l'élargissement de l'assiette (prise en compte de l'intéressement, de la participation...) permettrait de dégager plusieurs milliards de ressources supplémentaires. Les services de l'Arrco et de l'Agirc ont établi que l'élargissement de l'assiette apportait à lui seul 2 milliards d'euros dans les caisses des régimes. La CGT rappelle à ce propos que le niveau des dividendes distribués a encore progressé de 13 % en 2010, en pleine période de crise, pour atteindre environ 250 milliards d'euros, soit plus que la totalité des dépenses de retraite en France, tous régimes confondus.

La CGT refuse de nouvelles baisses du taux de remplacement du salaire d'activité par la pension de retraite. Ainsi, à l'Arrco, pour une carrière de quarante ans et un taux contractuel de cotisation de 6 %, le taux de remplacement instantané est passé de 26,9 % en 1993 à 19,80 % en 2010, soit une baisse de 26,34 %. Sur la même période, à l'Agirc, le taux de remplacement a baissé de près de 30 %.

Les autres organisations syndicales expriment des positions très proches, considérant qu'on ne peut engager des discussions sur la base de ce blocage patronal sur les ressources. Elles aussi, contestent un scénario qui verrait les salariés et les retraités de nouveau sacrifiés.

Le Medef est en difficulté devant ce front syndical très large. Il a dû renoncer à présenter de nouvelles remises en cause des droits familiaux et conjugaux lors de la dernière réunion de négociations le 24 février. Pour mémoire, il avait demandé que soient chiffrées l'ouverture au bénéfice de la pension de réversion à 60, voire 62 ans (au lieu de 55 ans à l'Arrco), ainsi qu'une baisse du taux de réversion de 60 à 54 % dans les 2 régimes.

La mobilisation du 24 février a déjà eu un premier effet positif sur les négociations. Il n'est pas trop tard pour agir. D'autant plus que le Medef a décidé de précipiter les choses en soumettant à signature un projet d'accord particulièrement régressif lors de la prochaine séance de négociation le 9 mars. L'issue des négociations dépendra du niveau d'intervention des salariés et des retraités.

La CGT appelle à de nouveaux rassemblements le 9 mars pour faire pencher la balance du bon côté et imposer un accord qui soit réellement favorable pour les retraités actuels comme futurs.